

Reprise des services du bénévolat en contexte de COVID-19



Votre implication bénévole est très appréciée! Afin de nous assurer une reprise des activités sécuritaires pour tous, voici une série de consignes et de conditions à suivre en période de pandémie.

Le bénévolat dans les centres d'hébergement longue durée (CHSLD) de notre CIUSSS.

Le bénévolat est à nouveau permis dans les CHSLD **où il n'y a pas d'éclosion de la COVID-19**. Comme une éclosion peut arriver très rapidement, téléphonez toujours le CHSLD avant vous y rendre. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il n'y a pas de nouvelles éclosions avant de vous y déplacer.

Notez que le bénévolat est interdit auprès des résidents diagnostiqués ou soupçonnés de la COVID-19. La seule exception autorisée est pour les besoins humanitaires (par ex: résident en fin de vie, bénévole significatif).

IMPORTANT!

VOUS NE POUVEZ PAS EFFECTUER DE BÉNÉVOLAT SI :

- Vous avez reçu un diagnostic de la COVID-19 dans les 10 derniers jours.
- Une guérison de la COVID-19 n'a pas été confirmée.
- Vous avez des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté à respirer, perte d'odorat ou du goût).
- Vous êtes suspecté d'être infecté ou en attente d'un résultat (en isolement).
- Vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les 14 derniers jours.



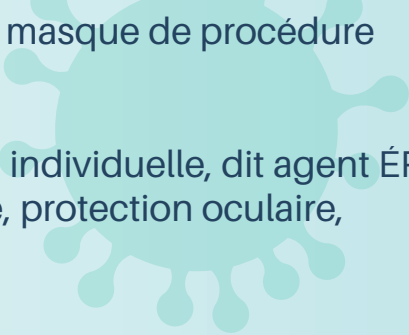
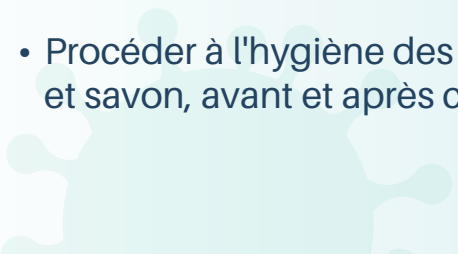
Comment se déroulera la reprise des activités?

- Votre horaire et vos tâches seront déterminés et approuvés en collaboration avec votre intervenant local du CHSLD dans lequel vous allez faire du bénévolat.
- Vous aurez accès aux services habituels : un repas sera offert après 4 heures de bénévolat, un stationnement sera gratuit et un casier (si disponible).

Quels sont les précautions obligatoires à prendre sur place?



PRÉCAUTIONS OBLIGATOIRES DÈS VOTRE ARRIVÉE (sinon l'accès vous sera refusé)

- 
- À votre arrivée, procéder à l'hygiène des mains, portez le masque de procédure offert par l'agent à l'accueil.
 - Présentez-vous à l'agent des équipements de protection individuelle, dit agent ÉPI, pour mettre l'équipement de protection (par ex : masque, protection oculaire, blouse de protection) de façon adéquate.
 - Signez le registre des visiteurs.
 - Portez l'équipement de protection en tout temps.
 - Avant d'aller à votre pause : retirez votre protection oculaire (lunette ou visière), désinfectez-là, mettez-là dans un sac ziploc et rangez-là dans la place dédiée. (Gardez votre masque. Référez-vous à votre intervenant pour avoir les consignes précises à appliquer lors de la prise des repas).
 - N'oubliez pas de vous laver les mains avant et après avoir touché à votre masque.
 - Restez en tout temps avec l'intervenant désigné, ne circulez pas dans les corridors et les aires communes sans avoir une autorisation.
 - Restez toujours à 2 mètres de distance des autres personnes (2 longueurs de bras). Sauf dans le cas où on vous autorise à donner des soins de proximité (par ex. : alimentation des résidents ou le conduire à un endroit précis).
 - Procéder à l'hygiène des mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique ou avec eau et savon, avant et après chaque présence auprès de chaque résident.
- 



PRÉCAUTIONS OBLIGATOIRES AVANT DE QUITTER LE CHSLD

- L'intervenant désigné vous accompagnera dans les étapes à franchir pour sortir du bâtiment lors de vos premières visites.
- Retirez votre équipement dans l'espace dédié à l'habillement.
- Désinfectez-vous les mains.
- Récupérez vos effets personnels, s'il y a lieu.



PRÉCAUTIONS OBLIGATOIRES APRÈS AVOIR QUITTÉ LE CHSLD

- Surveillez vos symptômes de près (fièvre, toux, difficulté à respirer, perte d'odorat ou de goût).
- Si vous le désirez, des tests de dépistages sont offerts gratuitement chaque semaine dans les CHSLD, on vous recommande fortement de vous faire dépister.
- Si résultat positif, restez chez vous et avisez rapidement le responsable des loisirs de votre centre. Un membre du personnel vous donnera les consignes à suivre.

Durant toute la période où vous faites du bénévolat, nous vous recommandons de suivre les consignes de la santé publique rigoureusement. Pour plus d'informations, vous référer à votre intervenant.

Nous vous remercions de respecter rigoureusement ces consignes pour votre santé et celle de nos résidents qui sont impatients de vous revoir!

L'Équipe du service du bénévolat : 514 222-1745
courriel : benevolat.ciuss.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Et l'équipe de la prévention et du contrôle des infections - Direction adjointe, programme santé physique générale et spécialisée.

